

La CIECA organise un atelier destiné à ses membres sur le thème de la formation et de l'éducation des conducteurs. Cet atelier se tiendra le 7 novembre 2012 à Louvain (à proximité de Bruxelles).

Ce séminaire a pour objectif de fournir une première réflexion sur la possible évolution future du régime du permis de conduire européen, qui pourrait inclure l'introduction d'exigences minimales pour les moniteurs de conduite automobile et les écoles de conduite ainsi que pour la formation des conducteurs.

Après l'intervention des intervenants principaux, l'atelier s'articulera autour de quatre sessions thématiques : 1) Structure d'une formation et cadre des tests ; 2) Directives et normes minimales concernant le contenu de la formation : quelles compétences devrait acquérir un conducteur avant d'obtenir son permis ? ; 3) Directives et exigences minimales concernant les compétences des moniteurs de conduite automobile ; 4) Directives et réglementations pour la supervision de la formation et des résultats de la formation.

L'atelier servira également de réunion de lancement d'un projet de la CIECA visant à créer un cadre commun et des normes concrètes fondamentales en vue de soutenir l'introduction de normes minimales pour les moniteurs de conduite automobile et les écoles de conduite ainsi que d'exigences minimales pour la formation des conducteurs.

Le projet s'inscrit dans le programme de travail pour 2012-2014 et répond aux principes d'action essentiels formulés dans le Document de stratégie pour la période 2012-2020 qui a été approuvé par les membres de la CIECA le 10 février 2012.